

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14 et 15 octobre 2013**

**2013 DDEEES 175** Subvention avec convention à l'association Designer's Days (11<sup>e</sup>).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Designer's Days ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention triennale entre la Ville de Paris et l'association Designer's Days sont approuvés. Le Maire de Paris est autorisé à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention de 25.000 euros est attribuée à l'association « Designer's Days » (Dossier 2013\_07492, n° SIMPA : 17760), domiciliée 12, rue de Saint-Sabin à Paris 11e pour l'organisation de la manifestation des Designer's Days.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée rubrique 90, chapitre 65, article 6574, ligne P004 (VF 55003), du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012.